

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

"Accueil jeunes" de l'avenue de Stalingrad - Construction d'un bâtiment - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement de la procédure - Demandes de subventions - Demande de permis de construire

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Projet Educatif Local, la Ville a décidé de favoriser les animations en milieu ouvert pour les adolescents, par l'implantation dans les quartiers de lieux spécifiques à leur intention, dénommés "accueils jeunes".

Dans le quartier "Pouilly-Stalingrad", une structure provisoire de type bungalow a été louée et installée, afin de permettre l'accueil d'environ trente jeunes de douze à vingt-cinq ans.

Il est proposé aujourd'hui de construire un bâtiment de type industrialisé à ossature bois, d'une surface hors oeuvre nette (s.h.o.n) entre 150 et 200 m².

Le programme consisterait en la création d'un foyer de garçons et d'un foyer de filles, de deux bureaux, d'une salle de musculation, d'un vestiaire muni de douches dont une douche accessible aux personnes à mobilité réduite, d'un local technique et de ménage ainsi que d'une chaufferie.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 410 000 € TTC. La maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux.

Pour la réalisation des travaux, il est proposé de lancer la consultation selon une procédure négociée, dans le cadre d'un allotissement.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter le programme de construction d'un bâtiment de type industrialisé à ossature bois destiné à l'"accueil jeunes" du quartier "Pouilly-Stalingrad" ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 410 000 € TTC ;
- 3) décider de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux ;
- 4) m'autoriser à lancer la consultation selon une procédure négociée, dans le cadre d'un allotissement ;
- 5) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 6) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 7) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits à inscrire au budget de l'exercice 2009 ;
- 8) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation, au taux maximum ;
- 9) m'autoriser à déposer toute demande de permis de construire qui s'avérerait nécessaire ;
- 10) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 8 JUIL. 2008



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 08/07/08